

Objet : Projet de loi protection de l'enfance – Mobilisation des lieux de vie

Chères et chers collègues,

Nous vous devons des nouvelles. Si nous avons tardé à communiquer, c'est que nous étions pleinement engagés dans l'action. Il nous semblait plus juste de vous écrire une fois des éléments concrets en main. C'est désormais le cas.

À l'automne dernier, nous avons appris qu'un projet de loi porté par Mme Rist prévoyait d'intégrer les lieux de vie dans les schémas départementaux d'organisation de la protection de l'enfance. Cette orientation, confirmée depuis, représente un tournant majeur pour nos pratiques et notre avenir.

Face à cela, la FNLV s'est immédiatement mobilisée.

Mais au-delà de la mobilisation, un fait mérite d'être souligné : aujourd'hui, la FNLV est identifiée, sollicitée et reconnue comme un interlocuteur légitime par les pouvoirs publics et les réseaux nationaux. Cette capacité à être consultés est le résultat d'un travail relationnel constant, mené depuis plusieurs années par la direction et le Bureau de la FNLV.

Concrètement, ce travail s'est traduit par :

- des réunions régulières avec la **CNAPE**, permettant de faire remonter nos constats et de contribuer à des propositions de contre-amendements intégrées dans leur rapport officiel transmis au ministère ;
- des échanges directs avec la DGCS, L'IGAS, le ministère, l'ADF, etc...
- l'envoi d'un courrier à l'ensemble des députés et aux présidents des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat pour solliciter notre audition.

Ces démarches ont porté leurs fruits. Elles nous ont permis d'être entendus par les commissions compétentes, de faire exister la voix des lieux de vie et de nous distinguer clairement d'autres types de structures, afin de défendre nos spécificités dans les textes.

En parallèle, nous avons également sollicité directement plusieurs parlementaires, que nous remercions pour leur écoute et leur engagement.

Mais il faut aussi le dire clairement : nous avons essuyé un échec majeur. Malgré de nombreuses sollicitations, la presse ne s'est pas saisie du sujet. En dehors d'un article de la Gazette des communes au début de nos démarches, aucun média n'a relayé nos alertes.

Nous représentons 1 à 2 % de la protection de l'enfance. Cela signifie une chose simple : nous pouvons disparaître dans une quasi-indifférence générale. Aujourd'hui, nous n'existons médiatiquement que lorsqu'éclatent des affaires sordides — parfois liées à des structures qui ne sont même pas des lieux de vie. Cette invisibilité est un problème politique majeur.

D'autres acteurs restent difficiles à mobiliser. Nous regrettons notamment l'absence de dialogue avec l'Assemblée des départements de France.

Sur le fond, notre action s'est organisée autour de deux axes : contester ce qui nous semble inacceptable, et proposer des alternatives.

Car il faut mesurer le changement en cours. Depuis la circulaire relative aux contrôles, nous assistons à une montée en puissance très forte des contrôles. C'est un changement radical de culture, aussi bien pour les lieux de vie que pour les départements.

Sur ce point, notre position est claire : nous sommes favorables à la transparence et aux contrôles. Mais nous dénonçons l'absence de cadre commun et les déséquilibres actuels.

Aujourd'hui, les pratiques varient fortement d'un département à l'autre. Certains exercent un pouvoir sans réel contrepoids, quand d'autres construisent des relations de travail exigeantes et respectueuses, que nous tenons à reconnaître.

Mais nous refusons toute lecture simpliste. Si les règles d'autorisation, de tarification et de contrôle étaient réellement appliquées de manière cohérente par les départements, la majorité des lieux de vie n'aurait pas besoin de chercher ailleurs des partenaires plus respectueux. À l'inverse, certaines règles restent encore mal comprises ou imparfaitement appliquées par des lieux de vie.

Les responsabilités sont donc partagées. La protection de l'enfance est une chaîne d'acteurs. Elle ne peut fonctionner si chacun renvoie la faute à l'autre. C'est sur cet équilibre que nous devons collectivement progresser. C'est aussi ce positionnement exigeant et responsable qui suscite aujourd'hui un intérêt réel de la part de plusieurs décideurs publics.

Une commission parlementaire, présidée par Mme Perrine Goulet, nous a auditionnés le **26 juin 2026**.

Le projet de loi devrait être débattu à l'Assemblée nationale autour du **15 juillet 2026**, dans un calendrier très contraint. Dans ce contexte, nous lançons un appel concret : si certains d'entre vous ont la possibilité, dans les jours qui viennent, d'inviter un député à venir visiter leur lieu de vie, faites-le. Le délai est court, mais ces rencontres de terrain sont souvent déterminantes. Vous trouverez en pièces-jointe le courrier qui a été envoyé aux députés de la commission et notre charte.

Le texte sera ensuite examiné au Sénat au mois d'**octobre 2026**. Là encore, plus les parlementaires auront une connaissance concrète de ce que sont réellement les lieux de vie, plus nous aurons de chances de faire reconnaître nos spécificités. Il existe aujourd'hui un véritable problème d'identification et de compréhension de nos structures.

Nous entrons dans une période charnière.

Plus que jamais, les lieux de vie doivent se rassembler et se rendre visibles. La FNLV a démontré sa capacité à porter cette parole au niveau national, mais cette légitimité repose sur vous tous.

Dans un contexte où nous restons peu visibles, chaque initiative compte.

Nous appelons chacune et chacun d'entre vous à se mobiliser, à relayer ces enjeux et à contribuer, concrètement, à faire connaître la réalité des lieux de vie.

Nous vous tiendrons informés des suites après le 15 juillet.

La FNLV